

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

Aéroport de Deauville - Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 5 AVRIL 2017 A 18 HEURES 45**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE MERCREDI 5 AVRIL A DIX-HUIT HEURES QUARANTE CINQ, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 30 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE – NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN, PRESIDENT.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville – Normandie,
Monsieur Rodolphe THOMAS, Vice-président du Conseil Régional de Normandie,
Monsieur Serge TOUGARD, Conseiller Régional de Normandie,
Madame Véronique BOURNE, Adjointe au Maire de Deauville,
Monsieur Dominique MERLIN, Adjoint au Maire de Deauville,
Monsieur Pascal LEBLANC, Adjoint au Maire de Deauville,

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE, Vice-Président de la Région Normandie,
Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Vice-Présidente de la Région Normandie,
Monsieur Emmanuel MEZERAY, Conseiller Régional de la Région Normandie,
Monsieur Philippe AUGIER, Maire de Deauville, suppléé par Mr Dominique MERLIN,
Monsieur Guillaume CAPARD, Adjoint au Maire de Deauville, suppléé par Madame Véronique BOURNE, Adjointe au Maire de Deauville,

Un pouvoir pour représentation et vote est donné à Monsieur Rodolphe THOMAS par Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK.

6 délégués étant présents à 18h45, le quorum est atteint en début de séance qui débute alors.

Le Conseil Syndical désigne Monsieur Serge TOUGARD pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Préalablement, Monsieur le Président souhaite donner la parole à Madame Maryline HAIZE-HAGRON concernant la situation de l'aérogare et les difficultés de fonctionnement opérationnel rencontrées sur la plateforme.

La directrice rappelle dans un premier temps que l'aéroport est en phase de certification européenne ce qui ne sera pas sans incidence sur la structure en raison de mises en conformité prochaines concernant les équipements de l'aérogare comme les prochains portiques de détection qui seront plus volumineux que les actuels avec un triplement de l'emprise au sol par exemple. Dans un deuxième temps, l'aérogare est un ERP et donc soumise à ce titre à une réglementation stricte contre les incendies. Ainsi les salles d'embarquement sont trop exiguës par rapport au nombre de passagers en attente.

Enfin, le dimensionnement initial de l'aérogare datant de 1972 ne lui permet pas de fonctionner correctement avec le trafic actuel en nombre de passagers et avec les nouveaux modules utilisés par les compagnies aériennes. Mais ces trois difficultés (normes européennes, sécurité ERP et arrivées de nouveaux avions) ne sont pas seulement rencontrées sur Deauville – Normandie, Caen – Carpiquet rencontre également les mêmes problématiques alors que son aérogare a été réaménagée en 1999.

Au titre de la sécurité, de la sûreté et du bon fonctionnement de la structure, il apparaît opportun aujourd'hui de rénover l'infrastructure non pas en fonction d'un trafic à venir mais du bon dimensionnement de la plateforme pour traiter correctement les vols commerciaux actuels. Le temps d'obtenir les résultats de l'étude stratégique régionale, vers la fin de l'année, il sera possible d'adapter le projet d'aérogare en fonction des résultats.

Au sujet de l'étude stratégique, Monsieur Rodolphe THOMAS s'inquiète du développement de l'aéroport de Rennes qui se développe et cherche à drainer la clientèle normande vers la Bretagne. Il est important de définir rapidement une stratégie normande face au dynamisme rennais.

Monsieur Hervé MORIN précise que, stratégiquement, les 3 métropoles normandes ont vocation à avoir un aéroport mais que les offres doivent être différentes, complémentaires, permettant ainsi de résister à la concurrence et de se développer. Les résultats de cette étude qui sont attendus pour la fin de l'année (sous 9 mois) devraient permettre définir une stratégie et les moyens à mettre en œuvre. La rénovation de l'aérogare de Deauville – Normandie sera arrêtée définitivement à ce moment, les plans de rénovation seront confirmés et validés suivant les hypothèses retenues par l'étude stratégique, sans perte de temps.

Monsieur Rodolphe THOMAS souligne également que l'Europe et ses normes sont aussi des freins pour les aéroports normands, les investissements doivent être justifiés. Le Président souhaite conclure sur ce point en indiquant qu'il est dans une démarche volontariste de « vouloir faire » et qu'il faut acter aujourd'hui du besoin de rénovation de la structure afin de régler les difficultés de fonctionnement rencontrées et non en termes de développement commercial. Cette partie sera abordée lors de la restitution de l'étude stratégique et des aménagements seront alors apportés à l'étude de rénovation de l'aérogare. Les deux réflexions doivent être liées. Une lettre de cadrage sera adressée à l'exploitant dès le mois prochain pour procéder au lancement de cette opération de rénovation prenant en compte toutes ces données.

Vote du Compte Administratif 2016

Le compte administratif pour l'exercice 2016 s'élève à :

- en recettes de fonctionnement	1 676 938,38 €
- en dépenses de fonctionnement	2 331 531,50 €
. soit un excédent de	654 593,12 €
- en dépenses d'investissement	981 900,96 €
- en recettes d'investissement	937 285,12 €
. soit un déficit de	44 615,17 €

Après avoir présenté le Compte Administratif 2016, le Président du Syndicat Mixte se retire au moment du vote.

Le Conseil Syndical sous la Présidence de Monsieur Pascal LEBLANC, à l'unanimité, adopte le compte administratif pour l'exercice 2016 rendu par Monsieur Hervé MORIN, Président, qui ne prend pas part au vote, le quorum étant alors de 5 délégués présents.

Approbation du Compte de Gestion 2016

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, sur la comptabilité des valeurs inactives et d'approuver le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel n'a pas d'observation ou de réserve à apporter.

Application de l'Article 5722-4 du CGCT pour l'exercice 2017

Les résultats du Budget du Syndicat Mixte pour l'exercice 2016 révèlent :

- .un résultat excédentaire de fonctionnement de 654 593,12 €
- .un résultat déficitaire d'investissement de 44 615,17 €

Suite au résultat de l'année 2016, le résultat cumulé du budget syndical est le suivant :

- .un résultat excédentaire de fonctionnement de 264 007,06 €
- .un résultat excédentaire d'investissement de 1 458 630,44 €

Conformément à l'article 5722-4 du CGCT, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- virement à hauteur de 1 458 630,06 € à la section d'investissement au chapitre 001,
- report du solde de fonctionnement, soit 264 007,06 € en section de fonctionnement au chapitre 002,
- non affectation du compte 1068 en raison de l'application de l'article 5722-4 du CGCT,
- virement à hauteur de 934 566 € au compte 042,
- virement à hauteur de 934 566 € au compte 7785.

Vote du Budget Primitif 2017

La section de fonctionnement du projet de budget 2017 s'élève à 1 667 009,73 € en dépenses et à 2 325 833,97 € en recettes. La section d'investissement s'élève à 2 121 020,54 € en dépenses et à 2 398 750,44 € en recettes. La section d'investissement est autofinancée après prise en compte des restes à réaliser et de l'excédent d'investissement reporté.

Section de fonctionnement :

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

- chapitre 011 (charges à caractère général) : 378 535 € dont 260 000 € au titre des taxes foncières,
- chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) : 58 488,33 €,
- chapitre 020 (dépenses imprévues) : 2 500 €
- chapitre 65 (charges de gestion courante et subventions aux personnes de droit privé) : 277 920,04 €,
- chapitre 67 (charges exceptionnelles) : 15 000 €,
- chapitre 042 (dotations aux amortissements) : 934 566 €.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2016 sont estimées à 2 325 833,97 €. Elles comprennent la participation des collectivités membres du Syndicat Mixte, selon la décomposition ci-dessous précisée, conformément aux statuts du Syndicat Mixte, l'application de l'article 5722-4 du CGCT et la prise en compte d'un loyer de la Ville de Deauville pour l'opération de relocalisation de l'aéroclub.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (participations)	
Région Normandie (95%)	887 837,70 €
Ville de Deauville (5%)	46 728,30 €
TOTAL	934 566 €

Suite au vote du Compte Administratif 2016, il est inscrit 264 007,06 € au chapitre 002 (résultat de fonctionnement 2016 reporté).

La contribution de la Ville de Deauville pour l'opération de l'aéroclub de 32 413 € est à ajouter à la participation statutaire de 46 728,30 € ainsi qu'un reversement d'avance de trésorerie de l'exploitant pour un montant de 160 281,91 €.

Section d'investissement :

Les dépenses prévisionnelles d'investissement se décomposent de la façon suivante :

- chapitre 020 (dépenses imprévues) : 2 500 €,
- chapitre 20 (Licence informatique) : 750 €,
- chapitre 204 (subventions d'équipement) : 962 900 € pour la convention d'investissement 2017 avec la CCI. Les restes à réaliser sont de 214 370,13 € au titre des conventions passées avec la CCI (Total CCI de 1 177 270,13 €) et de 1 € avec le CG du Calvados pour la déviation de la RD74 (Total final de 1 177 271,13 €),
- chapitre 21 (Matériel) 500 € pour l'acquisition de mobilier, 2000 € pour le renouvellement du réseau informatique du SMADN et 3 433,41 € de RAR (photocopieur),
- Chapitre 042 (Opération d'ordre de transfert de section – article 5722-4) : 934 566 €.

Les recettes prévisionnelles d'investissement sont les suivantes :

- dotation aux amortissements (chapitre 040) à hauteur de 934 566 €,
- excédent d'investissement à hauteur de 1 458 630,44 €,
- FCTVA à hauteur de 5 554 €.

Monsieur le Président demande l'avis de Monsieur Serge TOUGARD qui confirme à l'assemblée que le budget du Syndicat mixte ne présente ni dette ni emprunt et permet les investissements projetés.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter les dépenses et les recettes du Budget Primitif 2017, chapitre par chapitre, conformément au document comptable joint au rapport.

Convention d'occupation précaire avec l'Etat

Il s'agit de signer une convention précaire de location annuelle entre les services du SMADN et de l'Etat pour un ensemble de 3 bureaux dans lequel sont situés les services du syndicat.

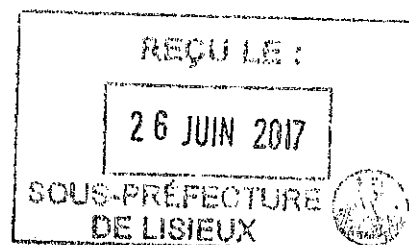
Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les modalités de la convention d'occupation précaire entre l'Etat et le Syndicat Mixte,
- d'autoriser le Président à la signer,
- d'imputer la dépense correspondante, soit 3 385 € pour l'année 2017, sur le chapitre 011, article 6132, fonction 020 du budget syndical.

Questions Diverses

Aucune.

La séance est close à 19h15.



Le Secrétaire de séance
Serge TOUGARD

Le Président du Syndicat Mixte,
Hervé MORIN